

DEPARTEMENT DU
CALVADOS

Mairie de
BASLY
- 14610 -

1, place Bud Hannam
02 31 80 07 25

mairie.basly@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 06 AVRIL 2022**



Affiché le 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le six avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André VAUVERT, sous la présidence de Monsieur Yves GAUQUELIN, Maire.

Présents : Monsieur Yves GAUQUELIN, Monsieur Michel LEGRAND, Monsieur Alain BRILLAND, Monsieur Alain BALLAY, Madame Catherine FOULON, Madame Yasmina MAUGER, Monsieur Franck LIÉNART, Monsieur Janick ACHARD

Absents excusés : Madame Jacqueline LEMARQUAND ayant donné pouvoir à Monsieur Michel LEGRAND, Monsieur Denis PENVERN ayant donné pouvoir à Monsieur Janick ACHARD, Madame Marlène PORTIER ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BRILLAND, Madame Lénaïc HALLUIN ayant donné pouvoir à Madame Catherine FOULON

Absents : Monsieur Patrice BOURDIN, Madame Valérie FERRANDI et Madame Camille FERRANDI.

ORDRE DU JOUR :

- * Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- * Approbation du Compte-rendu de la séance du 23 février 2022

1°) Délibération n° 2022-03-01 : Communauté de Communes : Règlement sur les fonds de concours votés par le Conseil communautaire de Coeur de Nacre

2°) Délibération n° 2022-03-02 : Vote des taux d'imposition communaux applicables en 2022

3°) Délibération n° 2022-03-03 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2022

4°) Délibération n° 2022-03-04 : Vote du Budget primitif 2022

5°) Délibération n° 2022-03-05 : Indemnisation de dommages constatés sur le réseau d'eaux pluviales communal

6°) Délibération n° 2022-03-06 : Validation de devis pour réparations sur le réseau d'eaux pluviales communal

7°) Délibération n° 2022-03-07 : Validation et présentation de devis pour :

A) Fourniture d'illuminations festives

B) Remplacement de fenêtres des logements 18 et 20 rue du Temple

C) Formation du personnel aux usages des matériels de défense contre l'incendie

◆ Questions et Informations diverses

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

A été désigné secrétaire de séance Monsieur Alain BRILLAND.

Approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du 23 février 2022 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

1°) Délibération n° 2022-03-01 : Communauté de Communes : Règlement sur les fonds de concours votés par le Conseil communautaire de Cœur de Nacre

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 mars 2021 relative aux demandes de financements pour le projet dénommé « Aménagement de la rue du Bac du Port » et notamment à la demande d'un fonds de concours à l'Etablissement public de rattachement à fiscalité propre « Communauté de Communes Cœur de Nacre » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Cœur de Nacre n°474 du 05 juillet 2021 décidant d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Basly pour les travaux d'Aménagement de la rue du Bac du Port concourant au développement économique, à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ainsi que du cadre de vie,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Cœur de Nacre définis selon l'arrêté préfectoral du 27 juin 2019,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Cœur de Nacre n°474 du 31 mars 2021 portant création d'un règlement sur les fonds de concours et la notification de ce dernier par courrier électronique du 23 novembre 2021,

Considérant que ce règlement prévoit que le fonds de concours est « versé au bénéficiaire après présentation des pièces justificatives de l'achèvement de l'opération (factures, procès-verbal de réception) »,

Monsieur le Maire donne lecture du règlement portant sur les fonds de concours aux communes de Cœur de Nacre afin de s'acquitter des formalités prévues par celui-ci et notamment pour le versement du fonds de concours attribué par la délibération de Cœur de Nacre du 5 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité / douze (12) voix pour, DÉCIDE d'approuver le règlement portant sur les fonds de concours aux communes de Cœur de Nacre.

CHARGE Monsieur le Maire de produire tous documents nécessaires au versement du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

DEMANDE que les crédits correspondant à cette recette soient inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 (article 13141).

Délibération n° 2022-03-02 : Vote des taux d'imposition communaux applicables en 2022

Monsieur le Maire, préalablement au vote formel, souhaite rappeler au Conseil municipal les termes de la réforme intervenue à compter de l'année 2021 ayant pour conséquence la suppression de la taxe d'habitation des ressources communales au profit de la part de taxe sur les propriétés foncières bâties revenant au Conseil départemental.

En outre, il est précisé au Conseil Municipal que le mécanisme de compensation qui prévoyait le reversement d'une somme correspondant au produit des bases d'imposition 2020 au taux voté en 2017, pondérée par l'application d'un coefficient correcteur et la suppression des allocations compensatrices s'est vu complété d'un dispositif appelé « lissage appliqué dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels ».

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition communaux votés pour l'année 2021 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,64 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40,36 %

Après avoir entendu cet exposé en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité / douze (12) voix pour,

APPROUVE les taux d'imposition communaux suivants :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,64 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40,36 %**

3°) Délibération n° 2022-03-03 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle les subventions attribuées en 2021 aux associations suivantes :

- o Association Cœur de Nacre Entraide : 549,50 €
- o Association Omnisports Collège Quintefeuille de Courseulles-sur-Mer : 50,00 €
- o Association Comité des Fêtes Basly'Mouv : 1 200,00 €
- o Association Comité Juno : 150,00 €
- o Association Westlake Brothers Souvenir : 250,00 €
- o Association Route Serge Saint : 50,00 €
- o Association du Centre de sauvegarde de la faune sauvage de la Dame Blanche : 100,00 €
- o Société Protectrice des animaux : 100,00 €
- o Moto-club de Basly : 600,00 €

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de la Commission Finances-Budget tenue le 23 mars 2022,

Après avoir entendu cet exposé en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité / douze (12) voix pour,

ATTRIBUE les subventions aux associations suivantes les montants respectifs de :

- ◆ **Association Omnisports Collège Quintefeuille de Courseulles-sur-Mer : 50,00 € (cinquante euros)**
- ◆ **Association Comité des Fêtes Basly'Mouv : en attente d'informations**
- ◆ **Association Comité Juno : 150,00 € (cent cinquante euros)**
- ◆ **Association Westlake Brothers Souvenir : 250,00 € (deux cent cinquante euros)**
- ◆ **Association Route Serge Saint : 80,00 € (quatre-vingt euros)**
- ◆ **Association du Centre de sauvegarde de la faune sauvage de la Dame Blanche : 100,00 € (cent euros)**
- ◆ **Moto-club de Basly : 3 000,00 € (trois mille euros)**

4°) Délibération n° 2022-03-04 : Vote du Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget primitif pour l'année 2022 qui s'équilibre de façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 641 177,00 €

Recettes : 641 177,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 496 211,00 €

Recettes : 496 211,00 €

Après avoir entendu cet exposé en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité / douze (12) voix pour,

APPROUVE le budget primitif de l'année 2022.

5°) Délibération n° 2022-03-05 : Indemnisation de dommages constatés sur le réseau d'eaux pluviales communal

Après avoir entendu cet exposé en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité / douze (12) pour,

ACCEPTTE l'indemnisation proposée.

6°) Délibération n° 2022-03-06 : Validation de devis pour réparations sur le réseau d'eaux pluviales communal

Monsieur le Maire présente le devis d' « EUROVIA Basse-Normandie » d'un montant de 5 079,00 € hors taxes (six mille quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises / 6 094,80 € TTC) pour les réparations de la canalisation de diamètre 300 mm ou 400 mm au niveau de l'intersection de la Route de Courseulles avec la Route de Douvres (R.D. n°79 /R.D. n°83).

Après avoir entendu cet exposé en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité douze (12) voix pour,

**VALIDE le devis d' « EUROVIA Basse-Normandie » d'un montant de 5 079,00 € hors taxes (six mille quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises / 6 094,80 € TTC) pour les réparations de la canalisation de diamètre 300 mm au niveau de l'intersection de la Route de Courseulles avec la Route de Douvres (R.D. n°79 /R.D. n°83),
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ce devis.**

7°) Délibération n° 2022-03-07 : Validation de devis pour réparations sur le réseau d'eaux pluviales communal

A) Acquisition(s) d'illuminations de fêtes fin d'année :

Monsieur le Maire, suite au vote du budget primitif, propose, selon l'avis de la commission Finances réunie le 23 mars, qu'une commission se réunisse pour définir et choisir les modèles d'illuminations pour lesquels le Conseil municipal sera amené à valider les devis d'achat.

B) Remplacement d'ouvertures des logements aux numéros 18 et 20 Rue du Temple :

M. Michel LEGRAND propose au Conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise CHOUETTE Habitat pour la fourniture et la pose de vitrages fixes avec aérateurs dans les salles de bains des logements communaux de la rue du Temple.

Le montant de ces travaux, soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 %, est de neuf cent quarante euros et soixante-dix centimes (940,70 €).

Le Conseil municipal prend note de cette information.

C) Formation du personnel aux usages des matériels de défense contre l'incendie :

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite que le personnel sache utiliser le matériel de à sa disposition en cas d'incendie et qu'une session de formation de dix agents (à répartir entre les Communes de Basly, Colomby-Anguerny, Bénny-sur-Mer et le SIVOS ABC) va être organisée.

Y seront développés les aspects pratiques et théoriques des premières interventions, notamment par l'utilisation des extincteurs.

Le coût à proratiser selon les participants inscrits par collectivités est de 511,00 € hors taxes, soit six cent treize euros et vingt centimes.

C) QUESTIONS ET INFORMATIONS :

Bibliothèque Municipale :

M. Alain BRILLAND fait part au Conseil municipal du projet de rejoindre la Bibliothèque départementale de prêt et de faire bénéficier les lecteurs de la Commune inscrits à la bibliothèque de Basly des services proposés par ce réseau de mise en commun.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'inventaire informatisé des ouvrages ne relevant pas des bénévoles, une mission temporaire devra être assurée par une personne à recruter selon des formes restant à préciser.

M. Alain BRILLAND souhaite que le Conseil Municipal prenne connaissance de « l'étude pour le développement de la lecture publique et l'élaboration d'un projet culturel, scientifique éducatif et social" (PCSES) initiée par la communauté de communes Cœur de Nacre. Cette démarche vise à optimiser et à améliorer les moyens consacrés à la lecture proposés aux habitants du territoire de Cœur de Nacre.

M. Alain BRILLAND explique que la démarche est déclinée en trois phases : État des lieux, Diagnostic et Axes de développement.

Ainsi, dans un premier temps, il s'agit de recenser les lieux publics dédiés à la lecture sur le territoire. Pour ce faire, des rencontres sont organisées avec tous les acteurs du fonctionnement des bibliothèques avant de se ponctuer par une réunion de l'ensemble des bénévoles et personnels salariés du secteur, prévue le 28 avril 2022 à Anisy, pour prendre en compte leurs visions des évolutions induites et à apporter.

Cet état des lieux permettra de formaliser le diagnostic et de définir les axes de développement retenus.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de la mise en oeuvre de l'étude pour le développement de la lecture publique et l'élaboration d'un projet culturel, scientifique éducatif et social.

Entretien du chauffage de l'école :

M. Michel LEGRAND informe le Conseil municipal, que suite à de nombreux dysfonctionnements supportés par le SIVOS ABC, la Commune a lancé une consultation pour faire nettoyer et filtrer le circuit d'alimentation (cuve) du système de chauffage de l'école communale.

Deux devis sont en concurrence pour la réalisation des travaux :

- Entreprise MADELINE YVES pour un montant de 1 111,20 € TTC (mille cent vingt euros toutes taxes comprises),
- Entreprise BÉLEC ENVIRONNEMENT pour un montant de 1 153,20 € TTC (mille cent cinquante-trois euros et vingt centimes toutes taxes comprises).

La proposition de l'Entreprise MADELINE YVES étant la mieux-disante (offre économiquement la plus avantageuse) ; le devis a été signé le 26 mars dernier.

Banc lotissement des Mutuelles :

M. Michel LEGRAND présente les devis qu'il a demandés pour l'installation d'un banc public rue des Mutrelles, près de la statue attribuée à Serge SAINT :

Entreprise JPP DIRECT EQUIPEMENT pour un montant de 408,00€ TTC (quatre cent huit euros toutes taxes comprises) le banc.

Entreprise CHALLENGER pour un montant de 361,16 € TTC (trois cent soixante-et-un euros et seize centimes toutes taxes comprises) le banc.

Le Conseil Municipal prend note que l'offre de l'Entreprise CHALLENGER est économiquement la plus avantageuse et propose l'installation d'un deuxième banc près de l'ancien cimetière protestant.

Il est également proposé la mise en place de deux poubelles près de ces bancs (demande de devis en cours).

- Double-sens vélos / voitures rue de l'Eglise :

Le devis de l'entreprise Signature, pour l'installation des panneaux et du marquage signalant la circulation des vélos dans la rue de l'Eglise depuis la Route de Courseulles jusqu'à la Route de Fontaine- Henry est de 435,60 € TTC (quatre cent trente-cinq euros et soixante centimes).

- Carrefour route de Courseulles et route de Douvres dit de l'"Ancienne Boucherie" :

Suite aux demandes de pose d'un miroir au carrefour des routes de Courseulles et de Douvres-la-Délivrande, le sous-traitant retenu pour la mise en place des signalisations pour l'aménagement de la rue du Bac du Port a été consulté.

Le représentant du sous-traitant déconseille cette opération qui, à la vue de la configuration du carrefour, ne serait pas efficace ; il suggère de modifier le tracé de la ligne pour les usagers du "Stop". La visibilité et la sécurité seront accrues en augmentant les champs de visions réciproques.

- Salle André VAUVERT :

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Mme Catherine FOULON pour la conception, la réalisation et la pose de nouveaux rideaux occultants à la salle Vauvert.

- Fleurissement :

Mme Catherine FOULON avertit le Conseil municipal de l'imminence d'une réunion de la Commission Fleurissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine session ordinaire le mercredi 4 mai 2021 à la salle municipale André VAUVERT.

La séance est levée à 21 heures 45 minutes.